



Mauguio le 21 novembre 2020

**Le Président**

**Objet : Cotisation 2020/2021**

Madame, Monsieur,

La principale ressource de notre association est constituée par le montant des cotisations annuelles de chaque adhérent et sans cette ressource Mauguio Basket ne peut développer ses activités.

Le club sportif ne vend pas un service ni un produit, il n'est pas un supermarché, un commerce ou un prestataire de services privé : le club sportif est un rassemblement de personnes qui mettent en commun des moyens pour satisfaire leur projet sans but lucratif, en l'occurrence le plaisir de jouer au Basket Ball encadré par une forme juridique, la loi 1901 sur les associations. Les adhérents sont liés par un contrat associatif défini par la liberté d'association.

Pour l'exercice 2020/2021, nous nous sommes acquittés des affiliations FFBB, nous avons validé les licences, engagé toutes les équipes en championnat encadrées par des entraîneurs diplômés, réglé les avances pour les caisses de péréquation liées aux arbitrages des rencontres Championnats, ce qui représente des sommes conséquentes.

Lors de la dernière assemblée générale du club, nous avons décidé de la possibilité de fractionner le paiement de votre cotisation.

Tous les règlements sont inscrits sur un facturier dont vous avez ou aurez, un exemplaire, ainsi que le document CERFA de crédit d'impôts pour les dons faits à l'association.

Pour les retardataires, nous vous demandons dans les meilleurs délais, d'adresser votre règlement par chèque(s) (fractionné ou pas, à l'ordre de Mauguio Basket) à l'adresse du siège social, ou de contacter : Johann SPRUYT, secrétaire du club pour expliquer votre situation au 06 95 89 19 07.

Nous traversons une période trouble, incertaine mais tous les indicateurs restent optimistes quant à la reprise des activités sportives en club dans un avenir relativement proche. Les entraînements perdureront, les championnats reprendront à un rythme plus soutenu.

Avec nos meilleures salutations sportives

**Alain MULET**